



Jussac le 28 Août 1914

191

l

en date  
le passeport

ma

Monsieur le Préfet

erné

Je sollicite de votre bienveillance  
que vous voudriez bien me délivrer  
un passeport pour la Suisse  
où je désire me rendre auprès  
de mon mari prisonnier de  
guerre interne à Kandersteg

lte, des  
cette

Agreez, Monsieur le Préfet,

ÉRIEUR,

l'expression de tous mes respect

AT

Madame Moncaup

APTABILITÉ

Leon Bousin de

Jussac

Rien avec avis  
favorable  
J. le Maire  
L'adjoint  
Maire



MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DU CONTRÔLE  
ET DE LA  
COMPTABILITÉ



Paris, le 24 AVR 1917 191

M<sup>me</sup> Moncany, Anna  
cuisinière  
épouse  
de Breisse, commune de Jussac  
chez M<sup>me</sup> Lafarge

Moncany, Léon  
soldat au 139<sup>e</sup> d'Infanterie  
Kandersteg, hôtel Kurhaus

Bulletin de santé daté du  
12 mars 1917 et signé du  
médecin traitant.

L'Office de la Colonie Suisse  
a accueilli favorablement  
la demande d'allocation de  
l'intéressée.

Fait à Auvillar, le 19 avril 1917.

E L'INTÉRIEUR  
du Cantal

faire connaître, en date  
qu'une demande de passeport

Moncany Anna

en Suisse à l'Interne

u

Kandersteg

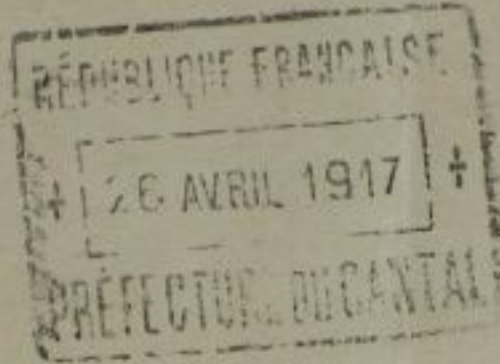
informer qu'il résulte, des  
fait procéder, que cette

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,  
CONSEILLER D'ÉTAT  
ONTROLE ET DE LA COMPTABILITÉ

MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DU CONTRÔLE  
ET DE LA  
COMPTABILITÉ



Paris, le 24 AVR 1917 191

CABINET DU DIRECTEUR

Demande de passeport  
pour visite  
à un Interné en Suisse

N° 3801

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

à MONSIEUR LE

Préfet du Cantal

Vous avez bien voulu me faire connaître, en date  
du 19 courant, qu'une demande de passeport  
avait été formée par M<sup>me</sup> Moicany Anna  
de Bresse

à l'effet d'aller rendre visite en Suisse à l'Interné

Moicany Léon  
soldat à Kandersteg

J'ai l'honneur de vous informer qu'il résulte, des  
vérifications auxquelles j'ai fait procéder, que cette  
demande peut être accueillie.

POUR LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,

LE CONSEILLER D'ÉTAT

DIRECTEUR DU CONTRÔLE ET DE LA COMPTABILITÉ

I. - Mod. 36.

Le 26 avril avisé  
l'interné